

Ville de Landivisiau - Séance du 28 février 2019 - n° 2019/114

**LE BUDOU - CESSION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE D.K. PROMOTION DANS LE CADRE D'UN PROJET DE LOTISSEMENT**

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la société D.K. Promotion envisage de réaliser un lotissement intégrant les parcelles cadastrées section BT n° 43, 44, 46, 47, 48 et 49.

**APRES** en avoir délibéré,

**VU** l'avis favorable de la commission « Economie - Projets urbains - Foncier » en date du 18 février 2019,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR 27 voix pour des groupes « Landivisiau avec vous et pour vous » et « Union citoyenne pour Landivisiau », 2 voix contre du groupe « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,**

**AUTORISE**, pour permettre cette opération,

- d'une part, la division de la parcelle cadastrée BT n° 45 afin de pouvoir intégrer la voirie déjà existante dans le tableau des voies communales ;
- d'autre part, la cession du reste de la parcelle cadastrée BT n° 45p (environ 761 m<sup>2</sup>) au prix de vente des délaissés de terrains (délibération n° 2013/230) soit 4.57 € /m<sup>2</sup> pour une surface d'environ 761 m<sup>2</sup> intégrant le talus le long de la rue de Verdun.

Il est précisé que la surface définitive de la cession sera déterminée après réalisation du Document d'Arpentage réalisé par D.K. Promotion dans le cadre du projet de lotissement.

**PRECISE** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	27
CONTRE	2

Fait à Landivisiau, le 28 février 2019

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 13.03.2019

Et de la publication, le 13.03.2019

Fait à Landivisiau, le 13.03.2019

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL